



## Chambres extraordinaires au sein des tribunaux cambodgiens

*Le progrès par la justice*



### Le budget des CETC pour 2012-2013 (90 millions de dollars É.-U.) a été mis en ligne sur le site Web

Le 9 mars, les Chambres extraordinaires au sein des tribunaux cambodgiens [CETC] ont publié sur le site Web le budget de l'exercice biennal 2012-2013, qui vient de recevoir l'approbation conditionnelle des donateurs après examen des documents pertinents.

Au total, 89,6 millions de dollars sont budgétés pour les activités du tribunal durant l'exercice biennal qui va du 1<sup>er</sup> janvier 2012 au 31 décembre 2013, soit 45,7 millions de dollars pour 2012 et 43,9 millions de dollars pour 2013.

Ces deux prochaines années, les CETC prévoient que la procédure engagée dans le dossier extrêmement complexe à l'encontre de trois anciens dirigeants khmers rouges se poursuivra et que l'instruction judiciaire menée dans le cadre des dossiers n<sup>os</sup> 003 et 004 arrivera à son terme. Sur le total du budget de l'exercice biennal, le volet international représente 69,6 millions de dollars, dont 35,4 millions de dollars pour 2012 et 34,2 millions de dollars pour 2013. Le volet national, lui, représente 20 millions de dollars, dont 10,3 millions de dollars pour 2012 et 9,7 millions de dollars pour 2013.

Selon la proposition de budget du 17 février, qui a été présentée aux donateurs à New York et approuvée au début de mars, le tribunal prévoit une année 2012 chargée, qui nécessitera 467 postes (175 du côté international et 292 du côté national). En 2013, ces postes seront ramenés à 448 (161 du côté international, 287 du côté national).

Par ailleurs, selon le budget, les Chambres de-

vraient boucler la procédure en première instance et en appel de deux mini-procès dans le dossier n<sup>o</sup> 002 d'ici à la fin de 2018 ; selon les estimations, le budget annuel pendant l'exercice biennal 2014-2015 serait le même que pour 2013.

Pour la première fois, le tribunal a proposé une nouvelle ligne budgétaire pour les activités liées à l'héritage que laisseront les CETC et les activités résiduelles, soit 0,49 million de dollars pour couvrir les frais d'une bibliothèque multimédia numérique et pour archiver les travaux du tribunal (Tribunal virtuel).

Il faut cependant noter que la dernière mouture du budget proposé a été approuvée moyennant deux conditions, à savoir : 1- Tout ce qui a trait aux activités « Héritage [ou legs] du tribunal » est reporté en attendant qu'un financement approprié soit assuré ; 2- L'effectif requis par le Bureau du co-juge d'instruction national devra peut-être faire l'objet d'un réexamen s'il s'avère que le montant budgété ne lui permet pas de réaliser ses activités comme il se doit.

Les deux volets du budget (volet national et volet international) dépendent très largement des contributions volontaires des donateurs. Après la présentation de la proposition de budget, un certain nombre de donateurs ont annoncé de nouvelles promesses de contributions, mais le côté international du tribunal manque encore de fonds.

*(Voir résumé du budget et commentaire à la page 2)*

### Dans ce numéro

2-3

Nouvelles et commentaires

4-5

Calendrier des activités de sensibilisation

6-7

Galerie de photos

8-9

Actualité judiciaire

10

Décisions et ordonnances

11

Calendrier des activités de sensibilisation

12

Contact

## Budget des CETC

	Volet international (millions de \$)	Volet national (millions de \$)	TOTAL (millions de \$)
Budget révisé 2011	30,8	9,9	40,7
Dépenses effectives en 2011	22,9	9,1	32,0
Sous-total des dépenses 2006-2011	107,9	33,2	141,1
Budget 2012-2013	69,6	20,0	89,6
Budget 2012	35,4	10,3	45,7
Budget 2013	34,2	9,7	43,9
TOTAL des dépenses estimées 2006-2013	177,5	53,2	230,7

## Les principaux donateurs annoncent de nouvelles promesses de dons

Répondant à un appel de fonds, certains des principaux donateurs ont promis de continuer à soutenir les activités des CETC, après que le budget proposé pour l'exercice biennal 2012-2013 eut été présenté à la fin de février.

Le 1<sup>er</sup> mars, le Japon a annoncé une nouvelle promesse de don s'élevant à six millions de dollars, dont 2,5 millions de dollars pour le volet international et 3,5 millions de dollars pour le volet national ; il a émis l'espoir, nous dit un communiqué de presse, que le tribunal puisse mettre la touche finale au processus de paix au Cambodge, rendre justice aux victimes et contribuer au renforcement de l'état de droit.

Le 2 mars, le Royaume-Uni a informé le Gouvernement cambodgien d'une nouvelle promesse de don s'élevant à 750 000 livres (environ 1,2 million de dollars), pour le volet national du budget du tribunal. « Cela démontre la volonté du Royaume-Uni de continuer d'œuvrer à la réconciliation et au développement au Cambodge et de rendre justice à raison d'atrocités terribles aux victimes et à leurs familles », a dit le Secrétaire d'État britannique aux affaires étrangères, Wil-

liam Hague, dans une déclaration faite devant le parlement le 26 mars.

L'Australie a, de son côté, promis de contribuer à hauteur de 1,61 million de dollars australiens (1,73 million de dollars É.-U.), dont 1 million de dollars australiens pour le volet international et le reste pour le volet national. Le nouveau Ministre australien des affaires étrangères, le sénateur Bob Carr, a annoncé la promesse de don à l'issue de sa visite au tribunal le 26 mars.

Ces trois pays figurent parmi les dix donateurs principaux du tribunal qui juge les Khmers rouges. Selon le dernier tableau des contributions des donateurs au 31 mars 2012, le Japon a jusqu'ici apporté au tribunal 74,5 millions de dollars (60,1 millions de dollars pour le volet international et 14,3 millions de dollars pour le volet national), ce qui représente 47 % du total des contributions. Vient ensuite l'Australie, avec une contribution de 14,3 millions de dollars É.-U. apportée jusqu'ici au tribunal ; quant au Royaume-Uni, il a, jusqu'ici, contribué à hauteur de 6,9 millions de dollars. Malgré ces contributions, les CETC restent confrontées à de graves difficultés de financement.

	Donateurs	International (millions)	%	National (millions)	%	TOTAL	%
1	Japon	60.1	52	14.3	39	74.5	47
2	Australie	11.7	10	2.6	7	14.3	9
3	Allemagne	7.8	7	1.9	5	9.7	6
4	États-Unis	9.5	8	-	-	9.5	6
5	France	7.0	6	0.2	1	7.2	5
6	Royaume-Uni	5.4	5	1.5	4	6.9	4
7	Cambodge	-	-	6.2	17	6.2	4
8	Fonds de soutien ONU	-	-	5.4	14	5.4	3
9	Norvège	4.0	3	-	-	4.0	3
10	UE	-	-	3.8	10	3.8	2
	Autres/intérêts	14.9	12	1.2	3	15.9	10
	TOTAL	120.4	100	37.1	100	157.4	100

Note : Données au 31 mars 2012, hors promesses de dons à honorer et contribution en nature du Cambodge de 8,2 millions de dollars

## Des responsables australiens réitèrent leur soutien aux CETC



Le Directeur de l'administration par intérim, S.E. M. Tony Kranh, accueille le Ministre australien des affaires étrangères, S.E. M. Bob Carr

Les CETC ont accueilli en mars deux représentants australiens de haut rang en visite, illustrant ainsi la coopération amicale entre le tribunal et l'un de ses principaux donateurs.

Le 6 mars, S.E. Mme Gillian Bird, Ambassadrice d'Australie auprès de l'ANASE et Secrétaire adjointe aux affaires étrangères, a rendu visite au tribunal dans le cadre d'un voyage de deux jours au Cambodge. Elle s'est entretenue avec le juge australien Rowan Downing, ainsi qu'avec S.E. M. Tony Kranh et M. Knut Rosandhaug, ce qui a permis de faire le point sur les activités du tribunal et de réitérer le soutien que l'Australie apporte à celui-ci. À cette même occasion, Mme Bird a pris le temps de rencontrer des ressortissants australiens travaillant aux CETC pour les remercier de leur contribution aux activités du tribunal, ainsi qu'aux efforts qu'il déploie au service de la justice internationale.

Le 26 mars, le Ministre australien des affaires étrangères, S.E. M. Bob Carr, s'est rendu aux CETC dans le cadre de sa première tournée régionale depuis son entrée en fonctions. Au tribunal, il s'est entretenu avec le juge Downing et les hauts fonctionnaires du Bureau de l'Administration ; il a également suivi une partie des audiences dans le dossier n° 002. Il a ensuite eu une réunion avec le Vice-Premier Ministre du Cambodge, Sok An, à l'issue de laquelle il a annoncé que l'Australie envisageait d'apporter aux CETC un financement supplémentaire de 1,61 million de dollars australiens. Il a souligné que « l'Australie apportait de longue date un soutien important » au tribunal, car « les CETC jouent un rôle clé pour ce qui est de rendre justice au peuple cambodgien après tant de souffrances atroces infligées par les Khmers rouges ».

## Le co-juge d’instruction international suppléant démissionne de ses fonctions le 4 mai

Le juge suisse Laurent Kasper-Ansermet s’est démis de ses fonctions de co-juge d’instruction international suppléant des Chambres extraordinaires au sein des tribunaux cambodgiens, sa démission prenant effet le 4 mai.

M. Kasper-Ansermet avait pris ses fonctions comme juge suppléant peu de temps après la démission du co-juge d’instruction international Siegfried Blunk en octobre dernier. Depuis lors, il a décidé de rouvrir et de continuer l’instruction des dossiers n<sup>os</sup> 003 et 004, qui soulèvent de vives contestations, à l’encontre de cinq suspects dont les noms n’ont pas été communiqués. Reprenant les enquêtes sur le terrain, il a également informé les suspects de leurs droits. Il entendait procéder à l’audition de parties civiles.

Toutefois, son habilitation à instruire ces deux dossiers « n’a cessé d’être contestée » par son homologue, le co-juge d’instruction cambodgien, You Bunleng, écrit le juge Laurent Kasper-Ansermet dans un communiqué de presse publié le 19 mars. Le juge You Bunleng a redit, pour sa part, que toute action entreprise par le juge suisse serait invalide jusqu’à ce qu’il soit nommé par le Conseil suprême de la magistrature du Cambodge en tant que juge permanent. Le Conseil suprême avait refusé en janvier de le nommer juge d’instruction.

## Les audiences reprennent dans le dossier n<sup>o</sup> 002

La deuxième phase du premier procès dans le cadre du dossier n<sup>o</sup> 002, qui concerne trois anciens chefs khmers rouges, respectivement Nuon Chea, Ieng Sary et Khieu Samphan, s’est ouverte avec la déposition de Kaing Guek Eav, alias Duch, qui avait été déclaré coupable de crimes contre l’humanité et de violations graves aux Conventions de Genève de 1949 dans le cadre du dossier n<sup>o</sup> 001 des CETC. L’ordonnance de clôture rendue dans le dossier n<sup>o</sup> 002 reproche aux trois dirigeants des crimes contre l’humanité, des violations graves des Conventions de Genève de 1949, et le génocide.

La Chambre de première instance a scindé le dossier n<sup>o</sup> 002 en une série de procès distincts dont chacun concerne une partie différente de l’ordonnance de clôture. Le premier procès se concentre sur les phases une et deux du déplace-

M. Kasper-Ansermet a affirmé dans son communiqué de presse que l’opposition de son homologue cambodgien avait créé une « situation de dysfonctionnement » au sein des CETC, et qu’« en raison de la situation actuelle, il n’était plus concrètement en mesure d’exercer correctement et librement ses fonctions ».

Ayant reçu la démission qui lui était remise, le Secrétaire général de l’Organisation des Nations Unies, M. Ban Ki-Moon, a engagé le processus de sélection d’un nouveau co-juge d’instruction international et d’un co-juge d’instruction international suppléant, conformément à l’accord de 2003 conclu entre l’Organisation des Nations Unies et le Gouvernement royal cambodgien afin de fixer les règles régissant leur coopération au bon fonctionnement du tribunal.

Son porte-parole a affirmé dans une déclaration faite le 30 mars qu’il était essentiel que le Gouvernement cambodgien offre « sa pleine coopération aux nouveaux juges » et que ceux-ci soient « rapidement » nommés par le Conseil suprême de la magistrature du Cambodge. Il était indispensable « que le processus judiciaire lié aux dossiers n<sup>os</sup> 003 et 004 [soit] remis sur les rails ».

ment forcé de la population – de Phnom Penh en avril 1975, puis des zones Centre, Sud-Ouest, Ouest et Est entre 1975 et 1977 – et est limité aux crimes contre l’humanité. Il examine également le rôle respectif des accusés en rapport avec les politiques du régime pertinentes pour tous les chefs d’accusation.

Durant la première phase du premier procès, qui s’est déroulée du 5 décembre 2011 au 16 février 2012, la Chambre a entendu des témoignages relatifs au contexte historique du Kampuchéa démocratique et au rôle des accusés. Quant à la deuxième phase du procès, qui s’est ouverte le 12 mars, la Chambre prévoit d’examiner les structures administratives et les systèmes de communication du Kampuchéa démocratique, ainsi que certains aspects du rôle des accusés. (photos, p. 6 et 7)



*Duch, précédemment reconnu coupable, dépose au procès engagé contre trois autres chefs khmers rouges*

## À propos de l’exécution de la peine prononcée contre Duch

Témoignage dans le procès engagé contre trois anciens chefs khmers rouges, Kaing Guek Eav, alias Duch, par ailleurs reconnu coupable et condamné, restera détenu au centre de détention des Chambres extraordinaires au sein des tribunaux cambodgiens, conformément à la requête en application de la peine, déposée par les co-procureurs le 7 mars.

Duch a été déclaré coupable de crimes contre l’humanité et de violations graves des Conventions de Genève de 1949 pour son rôle en tant que directeur du centre de sécurité de Phnom Penh, le S-21, où au moins 12000 détenus ont succombé à la torture et à des conditions inhumaines, suivies d’exécution à la fin des années 70. Il a été condamné à l’emprisonnement à vie par la Chambre de la Cour suprême, le 3 février. En vertu de la loi, l’exécution de la peine doit être requise par les procureurs.

Dans leur requête, les co-procureurs, Mme Chea Leang et M. Andrew Cayley, disent craindre qu’un transfèrement dans une prison n’entrave sa participation en tant que témoin au premier procès du dossier n<sup>o</sup> 002 ; aussi demandent-ils son maintien en détention au quartier pénitentiaire des CETC pendant qu’il dépose au tribunal, en attendant qu’une prison appropriée soit trouvée.

Duch a commencé à déposer devant la Chambre à l’audience du 19 mars.





### Visite d'études en partenariat avec le Peace Corps américain

Dans un petit village de la province de Kampong Cham (Cambodge), des centaines de personnes se sont rassemblées dans un champ. Debout, accroupies ou perchées sur des motos, elles regardent en silence des films sur le régime de Khmers rouges et sur les Chambres extraordinaires au sein des tribunaux cambodgiens (CETC), qui sont projetés sur grand écran.

Des projections de ce genre, organisées par les CETC en partenariat avec le Centre de ressources audiovisuelles Bophana une ou deux fois par semaine, ont lieu dans des villages partout dans le Royaume du Cambodge. Elles sont souvent suivies le lendemain par une visite d'études au tribunal qui juge les Khmers rouges, lorsque quelque 300 villageois ou étudiants se voient offrir de se rendre à Phnom Penh pour y visiter le musée du génocide de Tuol Sleng, le site d'exécution de Choeung Ek et les locaux des CETC, où ils auront droit à un exposé explicatif.

La soirée à Kampong Cham était toutefois un peu différente. Elle était organisée par Samantha McSparrin, une volontaire du Peace Corps et professeur d'anglais. Elle avait pris contact avec les CETC après avoir lu un article sur le procès et découvert plus tard en ligne les visites de sensibilisation organisées par le tribunal. Selon elle, une visite d'études permettrait à ses élèves de connaître mieux l'histoire de leur pays. En effet, beaucoup parmi eux, tout comme d'autres jeunes Cambodgiens, ignoraient à peu près tout du régime des Khmers rouges, et ses collègues volontaires avaient observé la même chose. Samantha McSparrin avait donc pris langue avec la Section des affaires publiques, et la visite avait été organisée peu après.

« Les jeunes, ils ne comprennent pas. Ils n'arrivent pas à croire que de telles choses se sont produites », a dit après la projection Sophan Roth qui travaille pour une ONG dans le village.

Le lendemain de la projection, des élèves du secondaire et leurs professeurs, ont embarqué à l'aube dans des autocars à destination de Phnom Penh. L'excitation était palpable, ils discutaient avec enthousiasme et chantaient des chansons de karaoké pendant que l'autocar se frayait un chemin à travers la ville. Le premier arrêt fut le musée du génocide de Tuol Sleng. Les élèves déambulaient en silence, par groupes de deux ou trois, examinant les photos et parcourant des cellules vides. Plusieurs d'entre eux griffonnaient des notes pour une discussion de classe prévue



Des écoliers de Kampong Cham lisent des brochures sur les CETC

pour le lendemain ; d'autres détournèrent le regard de photos un peu explicites du musée.

« C'est très important pour nous d'avoir des informations sur le procès, parce que la plupart des gens ne savent pas ; ils sont nés après le régime de Pol Pot », a dit l'un des enseignants à l'école du village. « Ils peuvent poser des questions, en apprendre davantage et dire à tout le monde ce qui s'est passé ».

Les autocars se sont ensuite rendus au site d'exécution de Choeung Ek, où les élèves se sont promenés sur la zone herbeuse tandis que leurs professeurs leur parlaient des Khmers rouges. Plusieurs élèves ont dit par la suite qu'en dépit de l'expérience émotionnelle que constituait la visite, ils avaient ressenti un grand désarroi dans ce lieu où des gardes khmers rouges assassinaient de très jeunes enfants en les fracassant contre des troncs d'arbres.

Enfin, le groupe a pris place à bord des autocars jusqu'au dernier arrêt, les CETC. Après le déjeuner, les élèves ont reçu des informations du chef de la Section des affaires publiques, M. Dim Sovannarom. Celui-ci a décrit l'organisation et les objectifs des CETC, puis a expliqué le déroulement des dossiers

n<sup>os</sup> 001 et 002. Après quoi, il y a eu une séance de questions-réponses ; l'auditoire a posé des questions concernant le tribunal. Il a applaudi chaque question qui était posée, puis il a écouté attentivement la réponse.

Pauline, une étudiante aguerrie, a dit que cette visite lui avait appris beaucoup sur les Khmers rouges et les CETC : « Je crois que le tribunal juge et rend la justice dans le respect des normes internationales », a-t-elle dit. Elle avait regardé les programmes que la télévision avait consacrés au dossier n<sup>o</sup> 001 (Kaing Guek Eav, alias Duch), en savait désormais davantage sur les CETC et continuerait à suivre ces programmes avec attention.

Les CETC collaborent étroitement avec le Peace Corps américain depuis le début de 2011. Dans le cadre de leur mise au courant à l'entrée en service, les nouveaux volontaires du Peace Corps reçoivent désormais des informations sur l'histoire et sur le déroulement des procès des Khmers rouges, ainsi que sur le programme de sensibilisation mené par les CETC.

## Des visiteurs internationaux s'informent sur les CETC

Les CETC s'efforcent de sensibiliser le public à son mandat et à ses travaux ; c'est ainsi que de nombreux groupes scolaires et professionnels ont été accueillis pour des programmes de visites éducatives au tribunal durant le mois de mars.

Parmi ces visiteurs on signalera un groupe d'étudiants de la *Georgetown University School of Foreign Service in Qatar* (Émirats arabes unis). Leur visite au tribunal s'inscrivait dans le cadre d'un programme de visites d'études intitulé « Zones de conflit, zones de paix », qui vise à « mieux comprendre les causes de conflit et le processus ardu de réconciliation ». Ces dernières années, ce programme a amené des étudiants en Palestine, en Israël, au Rwanda et en Bosnie-Herzégovine. En venant au Cambodge et en se rendant aux CETC, les étudiants du programme 2012 cherchaient à mieux cerner et comprendre l'impact de la période des Khmers rouges sur la vie au Cambodge aujourd'hui ; ils voulaient aussi apprendre comment les survivants et la société en général s'y prenaient pour

surmonter les épreuves vécues et se reconstruire. Après un exposé introductif par un membre de la Section des affaires publiques, ils ont eu droit à une présentation par Nisha Valahji, de la Section d'appui à la défense, et Sarah Andrews, du Bureau des co-procureurs, toutes deux anciennes étudiantes de la *Georgetown University*.

Autre groupe important accueilli par les CETC, on relève celui des participants au programme international de formation avancée dans le domaine des droits de l'homme, de la paix et de la sécurité, que parraine l'Agence suédoise de coopération internationale pour le développement (SIDA). Ce programme, qui s'adressait à des professionnels à mi-parcours, en provenance du Cambodge, de Colombie, de la Sierra Leone, du Libéria et de Timor-Leste, est axé sur la coopération entre la société civile et l'État dans les pays en développement et met l'accent sur les réformes institutionnelles et le renforcement des capacités.

Grâce à ce programme, on espère que les

participants, ayant pu observer comment se construit une nation dans un pays en transition comme le Cambodge, sauront acquérir et renforcer les compétences requises pour contribuer dans leurs pays d'origine à la consolidation de la paix et au renforcement des droits de l'homme.

Au tribunal, les participants ont entendu des exposés introductifs par des représentants de la Section des affaires publiques et du Bureau des co-procureurs. Ensuite, il y a eu une séance de questions-réponses ; les représentants des CETC ont répondu à des questions concernant la participation des parties civiles aux procès devant les CETC, l'intégration des normes internationales dans le système juridique cambodgien, et la façon dont l'héritage laissé par le tribunal, une fois ses travaux achevés, sera conservé et mis en valeur.

## Les co-avocats principaux visitent la prison de Kraing Ta Chan

Le 25 mars, les co-avocats principaux pour les parties civiles ont visité avec l'Organisation non gouvernementale cambodgienne *Youth For Peace* le site de Kraing Ta Chan, où se trouvait l'un des plus grands centres de sécurité khmers rouges de la « zone Sud » (province de Takeo). Un millier de personnes y aurait trouvé la mort.

Les co-avocats principaux ont pu se rendre au mémorial et se renseigner sur ce qui est fait pour conserver et mettre en valeur cette zone. Ils ont également visité la bibliothèque du site et plusieurs autres endroits ; des discussions de groupe ont eu lieu.



Les co-avocats principaux pour les parties civiles visitent le mémorial de Kraing Ta Chan.

## Forum régional des parties civiles à Kampong Speu

Le 16 mars, la Section d'appui aux victimes (CETC) a accueilli à Kampong Speu le Forum régional des parties civiles au dossier n° 002. Cette rencontre a été organisée pour 205 parties civiles au dossier n° 002, parmi les 3864 parties civiles admises comme telles par la Chambre préliminaire et le Bureau des co-juges d'instruction des CETC.

Pour les parties civiles des provinces de Kampong Speu, Kampot, Kandal et Prey Veng qui sont impatientes que justice soit rendue, le Forum était un pont jeté entre leurs provinces et les CETC. La Section d'appui aux victimes a distribué des documents d'information, notam-

ment des livres, ainsi que le texte des excuses et déclarations de responsabilité faites par KAING Guek Eav (Duch) ; les co-avocats des parties civiles se sont entretenus avec leurs clients et leur ont expliqué où en était leur affaire et la façon dont elle se déroulait devant les CETC.

Pour la Section d'appui aux victimes, le Forum a permis aux parties civiles de faire le point sur les procès qui ont lieu devant les CETC et, surtout, de prendre contact, en tant que groupes, avec leurs représentants légaux, d'avoir des échanges des vues et d'exprimer leurs préoccupations.

Une partie civile de la province de Kampong

Speu a dit : « Je n'avais jamais rencontré mon avocat et j'ai été heureuse de le faire. J'ai reçu beaucoup d'informations et je souhaite le revoir ».

Une autre partie civile de la province de Kampot a dit : « Le procès nous rendra justice dans un avenir proche. Je me réjouis de cette initiative de la Section d'appui aux victimes qui a organisé ce forum et de l'occasion qui nous a été ainsi donnée d'exprimer nos préoccupations ».



Après une pause de trois semaines (vacances judiciaires), la Chambre de première instance des CETC a repris, le 12 mars, les audiences consacrées à l'examen de la preuve dans le premier procès du dossier n° 002 concernant trois dirigeants des Khmers rouges – Nuon Chea, Ieng Sary et Khieu Samphan.

Ce premier procès porte sur le déplacement forcé de la population de Phnom Penh en avril 1975, puis des autres régions entre 1975 et 1977, ainsi que sur les crimes contre l'humanité commis dans la foulée.

En mars, la Chambre a entrepris l'examen des structures administratives et de la communication au sein du Parti communiste du Kampuchéa, ainsi que certains aspects du rôle joué par les accusés. Après quelques journées consacrées à l'examen des preuves documentaires, elle a appelé à la barre l'ancien directeur de S-21, Kaing Guek Eav, alias Duch. Celui-ci avait été condamné par la Chambre de la Cour suprême dans le cadre du dossier n° 001 à l'emprisonnement à vie pour crimes contre l'humanité et violations graves des Conventions de Genève de 1949.

Durant les 11 jours consacrés au procès en mars, plus de 5 800 personnes ont assisté aux audiences publiques pour suivre de près les débats.

Les photos suivantes ont été prises durant les audiences de mars.



L'ancien directeur de S-21, Kaing Guek Eav, alias Duch (au premier plan), condamné à une peine d'emprisonnement à vie dans le cadre du dossier n° 001, entre dans le prétoire pour déposer, le 20 mars, dans le dossier n° 002.



Des co-avocats des parties civiles attendent l'ouverture de l'audience, le 19 mars.



L'accusé Khieu Samphan, ancien chef de l'État, dans le prétoire, le 12 mars.



L'accusé Nuon Chea, ancien Secrétaire adjoint du Parti communiste du Kampuchéa, lit sa déclaration écrite, le 19 mars.

**Note de la rédaction :** La section Chronique des audiences, qui comporte habituellement les résumés de la procédure, est suspendue jusqu'à nouvel ordre. Les transcriptions des audiences publiques peuvent être consultées sur le site Web des CETC: [www.eccc.gov.kh/fr/Case002-Transcripts/fr](http://www.eccc.gov.kh/fr/Case002-Transcripts/fr).



L'ancien Ministre des affaires étrangères Ieng Sary (au centre) converse avec ses avocats avant le début de l'audience du 20 mars.



En coulisses

CETC

De l'interaction avec le public à l'entretien des bâtiments du tribunal, en passant par la sensibilisation de la communauté, le travail des CETC ne se limite pas aux activités judiciaires. Voici quelques illustrations de leurs activités extrajudiciaires.



Avant la saison des pluies imminente, des ouvriers travaillent sur le toit de la salle d'audience durant les vacances judiciaires, qui se sont achevées le 9 mars.



Des étudiants en visite le 5 mars entendent un exposé sur les travaux du tribunal.



Un groupe de jeunes amenés par Youth for Peace, un partenaire des CETC, écoute un exposé sur les travaux du tribunal, le 16 mars.



Des étudiants de Kampong Cham tiennent à la main le livret « Introduction aux procès des Khmers rouges » lors d'une activité de sensibilisation le 9 mars.

Le dossier n° 002 fait le plein

Le premier procès du dossier n° 002 devant les Chambres extraordinaires au sein des tribunaux cambodgiens a suscité un grand intérêt auprès du public. Rien qu'en mars, près de 6 000 personnes sont venues assister aux audiences publiques, dont 4811 personnes acheminées de tout le pays par les services de transport gratuits des CETC, et 362 parties civiles qui exigent une réparation. Au total, la salle d'audience a accueilli quelque 26 500 visiteurs depuis les déclarations liminaires prononcées en novembre 2011. Les CETC continueront d'assurer un transport public pour les Cambodgiens.

DATE	VISITEURS			JOURNALISTES		ONG	PARTIES CIVILES	VIP	TOTAL
	Nationaux		Internationaux	Nationaux	Internationaux				
	Affaires publiques	Autres							
12/03/2012	250	8	4	12	5	9	32	0	320
13/03/2012	510	26	5	15	5	7	23	0	591
14/03/2012	350	4	9	13	7	5	32	0	420
15/03/2012	660	2	8	17	4	6	32	0	729
19/03/2012	300	4	13	30	13	6	34	2	402
20/03/2012	560	73	31	38	13	6	34	3	758
21/03/2012	370	4	4	20	14	9	35	0	456
26/03/2012	300	3	12	22	7	5	35	9	393
27/03/2012	400	15	12	17	8	4	35	9	500
28/03/2012	260	2	13	20	5	3	35	1	339
29/03/2012	851	3	15	19	4	3	35	0	930
<b>Total mars</b>	<b>4811</b>	<b>144</b>	<b>126</b>	<b>223</b>	<b>85</b>	<b>63</b>	<b>362</b>	<b>24</b>	<b>5838</b>

Tous les mois, chaque section des Chambres extraordinaires au sein des tribunaux cambodgiens établit un résumé de ses activités pour informer le public de l'actualité du tribunal. Ci-après on lira des mises à jour par section concernant les activités de mars 2012. Pour les décisions et les ordonnances, *veuillez vous rapporter à la page 10*.

### Chambre préliminaire

Durant la période considérée, la Chambre préliminaire a réglé des questions de procédure et des questions liées à la mise en état du dossier.

À la fin de la période considérée, la Chambre préliminaire restait saisie de deux demandes et de deux appels dans le cadre du dossier n° 003, outre les deux demandes présentées dans le cadre du dossier n° 004. Les appels pendants portent sur les demandes de constitution de partie civile qui ont été rejetées par les co-juges d'instruction. La Chambre préliminaire reste saisie des autres questions pendantes. Celles-ci avaient un caractère confidentiel au moment de la rédaction du présent numéro de la Gazette.

### Chambre de la Cour suprême

#### Dossier n° 001

En mars 2012, la Chambre de la Cour suprême a poursuivi le travail de finalisation de l'édition et de traduction de l'intégralité des motifs de son arrêt. Le résumé et le dispositif de cet arrêt avaient été lus à une audience publique le 3 février 2012.

#### Dossier n° 002

La Chambre de la Cour suprême a rendu des décisions définitives sur deux appels immédiats dont elle était saisie. Elle a continué à délibérer sur deux autres appels immédiats, et à finaliser l'intégralité des motifs de sa décision dans un autre appel immédiat (*voir les décisions, p. 10*).

### Bureau des co-procureurs

#### Dossier n° 002

Les co-procureurs ont continué le travail engagé dans le dossier n° 002 à la faveur du dépôt d'écritures, notamment leur réponse à la requête de Nuon Chea afin que des mesures expéditives soient prises à l'encontre du Premier Ministre Hun Sen, et leur réponse à la requête de Nuon Chea

demandant l'audition de témoins supplémentaires concernant le contexte historique.

Les co-procureurs ont également continué à plaider devant le tribunal leur cause dans le dossier n° 002, alors que la Chambre entamait la phase suivante des audiences concernant les structures administratives et la communication, ainsi que certains aspects des rôles et fonctions des accusés.

Les co-procureurs ont formulé en audience des arguments oraux concernant les questions de fond et de procédure ; ils ont présenté à la Chambre des documents, dont ils ont démontré la pertinence et la fiabilité.

Ils ont également répondu aux objections formulées par l'équipe de défense à l'encontre de documents, présenté des arguments concernant les dépositions de témoins experts par voie de vidéoconférence, et interrogé le témoin Kaing Guek Eav.

#### Dossier n° 003

Les co-procureurs continuent à analyser les éléments de preuve et à suivre l'évolution du dossier.

#### Dossier n° 004

Les co-procureurs continuent à analyser les éléments de preuve et à suivre l'évolution du dossier.

#### Sensibilisation

Des membres du Bureau des co-procureurs ont participé à de nombreuses activités de sensibilisation. Il s'agissait d'informer les organisations et le public concernant le travail accompli ce mois-ci par le Bureau : Ces membres du Bureau ont participé à un atelier sur la sexospécificité dans le processus de transition au Cambodge, fait une présentation introductive aux étudiants et professeurs de la *Georgetown University School of Foreign Service in Qatar*, se sont entretenus avec de hautes personnalités du Gouvernement australien en visite aux CETC, et ont rencontré des visiteurs aux CETC, notamment des étudiants et professeurs de la *Northwestern University School of Law* (Chicago, Illinois, États-Unis), des étudiants et professeurs de la *Gothenburg University* (Suède) et un groupe du *US Holocaust Memorial Museum* (Washington, D.C.).

### Section d'appui à la défense

La Section d'appui à la défense a continué à fournir un soutien juridique et administratif, et une assistance technique aux équipes de défense.

Le 2 mars, l'équipe de défense de Khieu Samphan a déposé une « réponse à la "Demande des co-procureurs tendant à ce que l'accusé KHIEU SAMPHAN soit informé des conséquences de son refus de répondre aux questions qui lui sont posées lors du procès" » ; ils y affirment que l'interprétation que font les co-procureurs de la jurisprudence des CETC (toute déclaration faite par Khieu Samphan durant le procès serait une renonciation expresse à son droit de garder le silence) est erronée et contraire aux dispositions de la règle 21 et à la jurisprudence internationale.

Le 7 mars, l'équipe de défense de Nuon Chea a déposé ses observations concernant la lettre urgente adressée par les co-avocats principaux pour les parties civiles à la Chambre de première instance pour lui demander de prendre les mesures nécessaires afin d'assurer l'isolement temporaire du témoin Kaing Guek Eav de ses codétenus ('*Comments on Civil Party Lead Co-Lawyers' "Urgent Letter to the Trial Chamber Requesting Appropriate Measures to Secure the Temporary Segregation of Witness Kaing Guek Eav from his Fellow Detainees"*, 5 March 2012'). Elle a fait part des préoccupations que lui inspirait la présence de Duch au centre de détention des CETC et appuyé la mesure tendant à séparer Duch des accusés du dossier n° 002, car son client, M. Nuon Chea, « craint que ce témoin hypocrite ne menace sa vie ».

Le 9 mars, l'équipe de défense de Ieng Sary a répondu à la mise en garde faite par les co-procureurs à la Chambre de première instance et aux parties concernant la déposition des témoins TCE-38 et TCE-44 et soutenant que la Chambre ne devrait pas autoriser le témoin TCE-38 à déposer par voie de vidéoconférence, car cela violerait le droit fondamental de M. Sary d'être confronté à TCE-38 à l'audience. L'équipe de défense a demandé à



la Chambre d'enjoindre au Bureau des procureurs d'avoir à s'abstenir de toutes autres communications *ex parte* avec TCE-38, de rejeter la requête des co-procureurs visant à ce que TCE-38 puisse déposer par voie de vidéoconférence ; à défaut, elle demande à la Chambre d'autoriser les membres de l'équipe de défense de Ieng Sary à se rendre à l'endroit où se trouve TCE-38 pour interroger celui-ci. D'autres additifs ont été déposés le 15 mars ; ils exposent la jurisprudence internationale sur cette question.

Le 16 mars, l'équipe de défense de Nuon Chea a déposé une requête en audition des témoins de la défense et aux fins d'adoption d'autres mesures de procédure visant à évaluer correctement le contexte historique devant la Chambre. Elle demandait à la Chambre d'entendre les témoins et d'examiner les preuves documentaires afin de prendre en considération : a) l'ampleur et les conséquences des bombardements américains effectués sur le Cambodge de 1965 à 1973 ; b) la famine et la faim qui sévissaient dans de nombreuses régions du Cambodge durant la période ayant précédé les événements d'avril 1975, notamment une estimation du nombre de réfugiés au Cambodge et les causes de leur déplacement ; c) la disponibilité des vives au Cambodge avant avril 1975 ; d) l'état du système de santé du Cambodge en avril 1975 ; et e) une estimation de l'aide humanitaire étrangère disponible durant la période 1970-1975. Faisant état de l'incapacité du Bureau des co-juges d'instruction et du Bureau des co-procureurs d'instruire correctement le contexte plus large du régime du Kampuchea démocratique, l'équipe de défense de Nuon Chea fait valoir que « l'impossibilité *de fait*, sanctionnée par le tribunal, où se trouve Nuon Chea de présenter effectivement sa défense constitue une violation de son droit à un procès équitable ».

## Section d'appui aux victimes

### Travail juridique

La Section d'appui aux victimes a traité 160 nouvelles demandes de participation à la procédure dans le cadre du dossier n° 004, et assisté l'organisation non gouvernementale Avocats Sans Frontières à présenter à la Chambre de première instance la traduction en français des résumés des formulaires de renseignements concernant les victimes dans le cadre du dossier n° 002.

La Section a reçu du Bureau des co-juges d'instruction, 14 demandes d'informations supplémentaires relatives aux demandes de



Les parties civiles avec leurs avocats lors du forum de Kampong Speu.

constitution de partie civile dans le cadre des dossiers n° 003 et 004 et les a transmises aux avocats des parties civiles afin qu'ils rassemblent les informations auprès de leurs clients.

Les avocats de la Section ont effectué des recherches juridiques, vérifié et examiné les documents des témoins et experts, et rédigé des questions à poser aux accusés durant les audiences. Ils se sont également entretenus avec ceux de leurs clients choisis pour déposer au procès. En outre, ils ont représenté leurs parties civiles aux procès dans le cadre du dossier n° 002.

### Équipe chargée des mesures de réparation et des mesures extrajudiciaires

L'équipe chargée des mesures de réparation et des mesures extrajudiciaires (Section d'appui aux victimes) a continué à organiser les réunions de trois sous-groupes de travail auxquelles participent les co-avocats principaux, les représentants des avocats des parties civiles, des organisations intermédiaires et des associations de victimes. Tenues tout au long du mois de mars, ces réunions visaient à informer toutes les parties prenantes au sujet du plan de travail de ladite équipe, à travailler sur la description des projets de réparation, à coordonner la participation et à demander le soutien des différents partenaires.

### Élaboration et mise en œuvre de projets de mesures extrajudiciaires

La Section d'appui aux victimes, de concert avec des organisations intermédiaires, a tenu à jour une liste de projets d'ONG en rapport avec des initiatives de réconciliation et de justice en faveur des victimes du régime des Khmers rouges.

Il existe un grand nombre de projets d'organisations non gouvernementales (qu'ils soit achevés, en cours ou prévus) qui bénéficient à toutes les victimes et pourraient être considérés comme des projets de mesures

extrajudiciaires. La Section officialise, avec les principales parties prenantes, le processus de reconnaissance des projets actuels de mesures extrajudiciaires, ainsi que la conception de nouveaux projets de ce type.

### Section des co-avocats principaux pour les parties civiles

Les co-avocats principaux pour les parties civiles et les avocats de celles-ci ont participé aux audiences de fond concernant les structures administratives, les communications et le rôle des accusés dans le cadre du dossier n° 002. De nombreuses réunions préparatoires ont été organisées pour assurer une participation effective des parties civiles aux audiences.

Au procès, un certain nombre de parties civiles se trouvaient dans la salle d'audience ou dans la galerie du public, ce qui a permis aux avocats des parties civiles de s'entretenir avec elles et de leur expliquer les arcanes de la procédure judiciaire.

Pour préparer des projets de réparation à l'intention des parties civiles, les co-avocats principaux pour les parties civiles et les avocats de celles-ci ont eu régulièrement des entretiens avec leurs clients, avec la Section et avec de nombreuses organisations intermédiaires.

L'élaboration du mémoire unique exposant les mesures de réparation demandées et la façon de les mettre en œuvre est une tâche longue et ardue qui nécessite une consultation continue entre les co-avocats principaux et les parties civiles, et un même engagement.

Le 16 mars, le co-avocat principal cambodgien a donné une interview en direct dans le cadre de l'émission de radio intitulée « Truth » sur FM102. Il a parlé du point de vue des victimes en ce qui concerne le dossier n° 002.

## Décisions/Ordonnances

Le texte des décisions, ordonnances, opinions et considérations, parfois expurgé, est disponible sur [www.eccc.gov.kh](http://www.eccc.gov.kh), site internet officiel des CETC.

### Chambre de première instance

**9 mars 2012**

Décision relative à la demande de récusation de la juge Silvia Cartwright. La Chambre rejette la demande de la défense de Nuon Chea aux fins de voir ordonner la récusation immédiate et définitive de la juge Cartwright, eu égard aux observations que celle-ci a faites dans les médias et aux déclarations qu'elle a faites à l'audience du 30 janvier 2012. Après examen de toutes les pièces présentées par la Défense à l'appui de sa demande, la Chambre conclut qu'elles sont insuffisantes pour renverser la présomption d'impartialité dont bénéficie la juge Cartwright.

**13 mars 2012**

Décision relative à la requête de Nuon Chea demandant de mener une enquête, en application de la règle 35, concernant les disparités existant entre les enregistrements audio et les procès-verbaux d'audition de témoins rédigés par le Bureau des co-juges d'instruction. La Chambre de première instance a conclu que la Défense de Nuon Chea n'avait pas présenté de motifs suffisants pour engager une procédure en application de la règle 35 à l'encontre de tout co-juge d'instruction ou de tout membre du Bureau des co-juges d'instruction, qu'il soit dénommé ou non, et elle a rejeté la requête.

### Chambre de la Cour suprême

**19 mars 2012**

*Décision relative à l'appel de Ieng Sary contre la décision de la Chambre de première instance relative à la requête du Procureur visant à exclure de la définition du crime contre l'humanité l'existence obligatoire d'un lien avec un conflit armé.*

La Chambre, considérant que l'appel ne se situe pas dans le champ d'application de la règle 104 4) a) du Règlement, qui vise les seuls appels de décisions « qui ont pour effet de mettre fin à la procédure », a décidé de rejeter l'appel au motif qu'il était irrecevable. Elle a aussi rejeté la demande visant à la tenue d'une audience.

**20 mars 2012**

*Décision relative à l'appel de Ieng Sary contre la décision de la Chambre de première instance relative aux exceptions soulevées par Ieng Sary sur la base de la règle 89 (question de la grâce et de l'amnistie et principe non bis in idem).*

Notant la jurisprudence de la Chambre selon laquelle la règle 104 du Règlement n'est pas incompatible avec l'égalité des armes, l'accusé pouvant faire appel des conclusions de la décision contestée dans le cadre d'un appel du jugement, la Chambre de la Cour suprême décide (les juges Klonowiecka Milart et Jayasinghe émettant une opinion dissidente) de rejeter l'appel au motif qu'il est irrecevable.



## Audiences publiques à venir (Pour un calendrier actualisé, consulter <http://www.eccc.gov.kh/en/event/court-schedule>)

### Chambre de première instance

Du 12 mars au 21 juin 2012 : Audiences consacrées à la preuve dans le cadre du dossier n° 002 (du lundi au jeudi, 9 h - 16 h, sauf jours fériés)

### Nouvel An khmer

La Chambre de première instance ne siègera pas les mercredi 11 avril et mardi 17 avril. Les audiences reprendront le mercredi 18 avril et se poursuivront jusqu'au vendredi 20 avril cette semaine-là.

### Vacances judiciaires de mai

Il n'y aura pas d'audiences du lundi 7 mai au mercredi 16 mai inclus. Les audiences reprendront le jeudi 17 mai ; la Chambre siègera également le vendredi 18 mai.



## Activités de sensibilisation

**1<sup>er</sup> mars 2012** TPO, CDP et VSS accueillent un forum à Kandal afin d'approfondir avec les villageois les questions des mariages forcés et des viols durant le régime des Khmers rouges.

**1<sup>er</sup> mars 2012** Les CETC accueillent une visite placée sous les auspices du Holocaust Memorial Museum (États-Unis)

**2-4 mars 2012** YFP accueille un atelier/une exposition d'art à Kampong Chhnang et Takeo. Objectif : permettre aux participants de s'interroger sur leurs sentiments à l'égard des Khmers rouges et de la réconciliation.

**5-6 mars 2012** YFP organise des visites, pour les étudiants, les victimes et les autorités locales, de sites d'exécution de masse à Kampong Chhnang et Takeo.

**7 mars 2012** Section d'appui aux victimes/ Bureau des co-procureurs, Atelier sur la sexospécificité dans le processus de transition au Cambodge

**6-9 mars 2012** Les facilitateurs de Kampong Speu aident le personnel de l'ICfC et les villageois à saisir le lien entre commémoration et besoins actuels.

**9-11 mars 2012** YFP accueille un atelier et une exposition d'art à Kampot. Objectif : permettre aux participants de s'interroger sur leurs sentiments à l'égard des Khmers rouges et de la réconciliation.

**12-13 mars 2012** YFP organise des visites, pour les étudiants, les victimes et les autorités locales, de sites d'exécution de masse à Kampot.

**Mi-mars 2012** CDP diffuse une émission radio sur la violence sexiste.

**14, 19 mars 2012** TPO/CDP accueillent un forum à Kampong Speu.

**19-22 mars 2012** Des facilitateurs et les villageois discutent des besoins actuels de commémoration et des mesures à prévoir dans le cadre du *Community Memory Initiatives Project* de l'ICfC.

**20 mars 2012** ICfC/TPO projettent le film « We Want (U) to Know » à Kampong Speu.

**27 mars 2012** ICfC, TPO projettent « We Want (U) to Know » et organisent un débat sur la justice transitionnelle au Cambodge pour une cinquantaine d'étudiants de l'Université de Norton.

**29 mars 2012** TPO et CDP organisent un forum à Kampong Speu.

**29 mars 2012** CDP et WMC accueillent une émission radio en direct sur le thème « Les femmes durant le régime des Khmers rouges ».

**2-12 avril 2012** Invitation adressée aux parties civiles à assister aux audiences consacrées à la présentation de la preuve dans le cadre du dossier n° 002 (CETC)

**5 avril 2012** La Section d'appui aux victimes des CETC, en collaboration avec TPO et CDP, organise un atelier sur la sexospécificité dans le processus transitionnel à l'hôtel Imperial Garden.

**6 avril 2012** La Section des affaires publiques a invité un conférencier de CTN à présenter l'audience tenue dans le cadre du dossier n° 002 pour entendre la déposition de Duch.

**9 avril 2012** La Section des affaires publiques a invité un conférencier de Bayon TV à présenter l'audience tenue dans le cadre du dossier n° 002 pour entendre la déposition de Duch.

**Mai 2012** Réunion/forum régional des parties civiles pour 200 parties civiles dans le cadre du dossier n° 002, lieu / date TBC



Des étudiants de la province de Siem Reap en visite au tribunal.

## Programme de Sensibilisation

Les Chambres extraordinaires au sein des tribunaux cambodgiens accueillent désormais une émission radio hebdomadaire, intitulée « **Khmer Rouge on Trial** » (Les Khmers rouges devant leurs juges) ; elle est diffusée le jeudi soir de 17 à 18 heures, sur les fréquences AM 918 KHZ et FM 105.75 MHZ. Chaque émission présente les grands moments des émissions de la semaine ; des invités du tribunal expliquent ensuite l'état d'avancement des travaux ; enfin, les auditeurs sont invités à appeler pour poser des questions ou exprimer leurs opinions.

En outre, la Section des affaires publiques organise des **visites d'études au tribunal des Khmers rouges**, du lundi au jeudi, à l'intention de groupes de 300 à 500 villageois de différentes régions du Cambodge qui peuvent ainsi assister aux audiences en cours dans le cadre du dossier n° 002, participer à une visite guidée du musée du génocide de Tuol Sleng et se rendre au site d'exécution de Choeng Ek. Pendant les vacances judiciaires, la Section des affaires publiques a organisé des **visites scolaires** (présentations faites aux élèves et projections vidéo dans des villages à travers tout le Cambodge).

### CALENDRIER DES ACTIVITÉS DE SENSIBILISATION DES CETC

Mars– mai 2012

LUNDI	MARDI	MERC	JEUDI	VENDR
19 Audience 002 ; visite d'études	20 Audience 002 ; visite d'études	21 Audience 002 ; visite d'études	22 Audience 002 /Emission	23
26 Audience 002 : visite d'études	27 Audience 002 ; visite d'études	28 Audience 002 ; visite d'études	29 Audience 002 ; émission radio	30
2 Audience 002 ; visite d'études	3 Audience 002 ; visite d'études	4 Audience 002 ; visite d'études	5 Audience 002 / émission radio	6
9 Audience 002 ; émission radio	10 Audience 002 ; visite d'études	11 Audience 002 ; visite d'études	12 Audience 002/ émission radio	13 Férié
16 Férié	17	18 Audience 002 ; visite d'études	19 Audience 002 ; émission radio	20 Audience 002
23 Audience 002 ; visite d'études	24 Audience 002 ; visite d'études	25 Audience 002 ; visite d'études	26 Audience 002 ; émission radio	27
30 Audience 002 ; visite d'études	1 Férié khmer	2 Audience 002 ; visite d'études	3 Émission radio	4
7 Férié khmer	8	9 Férié khmer	10 Emission radio	11
14 Férié	15 Férié	16	17 Audience 002 ; émission radio	18 Audience 002



# Pour en savoir plus sur les Chambres extraordinaires au sein des tribunaux cambodgiens

« Un processus ouvert à tous »



✉ **Route nationale 4, Chaom Chau,  
Porsenchey  
B.P. 71  
Phnom Penh (Cambodge)**

Les CETC accueillent les visiteurs. Pour plus  
d'informations, contactez [pas@eccc.gov.kh](mailto:pas@eccc.gov.kh).

📞 **Infos générales** Tél. : +855 (0)23 219 814  
Fax : +855 (0)23 219 841  
**Relations avec les medias** Tél. : +855 (0)12 488 156  
Tél. : +855 (0)12 488 023  
**Visites des CETC** Tél. : +855 (0)12 488 029  
**Centre pour la participation des victimes**  
Tel: +855 (0)97 74 24 218  
+855 (0)23 214 295



@ **Sur la Toile**

**CETC** [www.eccc.gov.kh](http://www.eccc.gov.kh)  
**UNAKRT** [www.unakrt-online.org](http://www.unakrt-online.org)

**Twitter** [twitter.com/KRTribunal](https://twitter.com/KRTribunal)  
**Flickr** [www.flickr.com/krtribunal](https://www.flickr.com/krtribunal)  
**Facebook** [www.facebook.com/krtribunal](https://www.facebook.com/krtribunal)  
**Youtube** [www.youtube.com/krtribunal](https://www.youtube.com/krtribunal)

## La Gazette des Chambres

Directeur de la publication : DIM Sovannarom, *Chef de la Section des affaires publiques*  
Rédaction : Yuko MAEDA, *chargée des communications* ; Divya SUBRAHMANYAM,  
Marcus CAMPBELL et Kathleen KUEVER, stagiaires  
Conseiller juridique : Lars OLSEN, *chargé des communications juridiques*  
Photographe : NHET Sok Heng, *journaliste TV/Radio*

La Gazette des Chambres est un mensuel publié par la Section des affaires publiques. Son seul but est d'informer le public ; il ne s'agit pas d'un document officiel du Tribunal.